

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR PLUS DE SPORT ET MOINS DE SUCRE - (N° 558)

AMENDEMENT

N° AC18

présenté par
M. Bruneau et M. Castiglione

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.